

tion quand il comparait au Comité des Transport et des Communications le 21 novembre 1992, mon collègue le sénateur Corbin l'a lu hier. Je le répète, je demandais moi-même la question. Voici la question:

Quand nous examinons l'article IV et la suivante, il conviendrait que nous remettions dans l'article 4, tel que proposer ici, les chiffres 5, 6 et 7.

Et, monsieur Goldbloom de répondre:

Ce serait ma recommandation.

Honorables sénateurs, nous devons examiner cette question, non pas d'un point de vue partisan. Quand nous parlons de la réforme du Sénat... J'ai lancé un débat sur le sujet il y a quelques temps. Une des choses que je préconisais dans un nouveau Sénat, c'est que nous n'examinions pas les questions d'une façon partisane. Nous siégeons ici non pas comme des libéraux ou comme des conservateurs, nous siégeons comme des gens envoyés ici par les canadiens pour s'assurer que ce que fait la Chambre des communes d'abord, est bel et bien légal, que nous représentions nos régions, que nous représentions nos minorités, que nous représentions le peuple canadien mais pas d'une façon partisane. C'est, il me semble, ce que le Sénat devrait faire.

Je vous comprend parfaitement bien. Je sais que sous les restrictions d'aujourd'hui ce n'est pas comme cela malheureusement que l'on agit mais c'est pourtant la direction que doit prendre le Sénat si nous allons remplir, comme il convient, nos fonctions vis-à-vis les Canadiens.

Revenons à cette question de la *Loi sur les langues officielles*. Vous vous souviendrez que la première loi, je pense, a été adoptée en 1969. Rendu vers 1985-1986, avec un nouveau gouvernement en place, la loi était en vigueur depuis quelques années, les différents commissaires qui avaient été en place ont recommandé des changements. Le gouvernement a déclaré qu'il voulait faire des changements. Voici ce que le gouvernement déclarait dans son discours du trône le premier octobre 1986. Discours, comme vous le savez, lu dans cette Chambre-même. Et que disait alors Son Excellence le gouverneur général? Voici:

[Traduction]

«Le bilinguisme officiel est un élément essentiel de notre identité nationale. Dix-sept ans après son adoption, la Loi sur les langues officielles a maintenant besoin d'être révisée. Des mesures législatives vous seront donc proposées pendant la session, en vue notamment de la rendre conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.»

[Français]

La chose était suffisamment importante pour que le gouvernement en parle dans son discours du trône. Que se passe-t-il par la suite? Le 8 février 1988, à la chambre des Communes, l'honorable Ray Hnatyshyn, maintenant Son Excellence le gouverneur général, propose un nouveau projet de loi C-72 et voici ce qu'il dit:

[Traduction]

«[...] il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui afin d'entamer le débat de deuxième lecture du projet de loi C-72, Loi concernant le statut et l'usage des langues

officielles du Canada. Ce projet marque une étape importante dans le développement de ce pays.»

[Français]

Voilà le ministre du temps, maintenant notre gouverneur général, qui souligne à nouveau l'importance de ce projet de loi.

Quelle a été la réaction? Il y a eu des objections de certains députés de la chambre des Communes. Je vous cite quelques articles des journaux du temps. Voici, par exemple, ce que disait le *Toronto Star* au sujet du projet de loi.

[Traduction]

«Il garantit tant aux Canadiens anglais qu'aux Canadiens français qu'ils pourront travailler dans leur propre langue dans toutes les institutions fédérales sises à Ottawa et à Hull ainsi que dans d'autres régions bilingues de notre pays.»

[Français]

L'article s'intitule, quelle surprise, «No Retreat on Bilingualism». Le gouvernement est engagé.

Voici un autre article du *Globe and Mail* en date du 25 mai, et je cite:

[Traduction]

«Le projet de loi sur le bilinguisme, les critiques battent en retraite. Le 25 juin 1987, trois ministres ont présenté le projet de loi en grande pompe, comme s'il allait complètement transfigurer le Canada.»

• (1530)

Ce n'est pas tellement le contenu de la loi qui a créé la controverse; c'est plutôt ce que les ministres conservateurs ont dit quant à ses effets.

Puis le président du Conseil du Trésor, Robert de Cotret a parlé de tous ces emplois gouvernementaux qui deviendraient bilingues en déclarant que les cadres supérieurs devraient aussi apprendre à travailler dans les deux langues et que les programmes informatiques devraient être offerts dans les deux langues.

Un autre article portant le titre «Ottawa rejette les demandes de retrait du projet de loi sur les langues officielles», disait:

Le gouvernement fédéral ne retirera pas son projet de loi visant à promouvoir le bilinguisme, dit le ministre de la Justice, Ray Hnatyshyn.

Les principes de base de ce projet de loi demeurent sacro-saints [...] L'engagement du gouvernement demeure ferme.

[Français]

Il est vrai qu'il y en avait certains qui avaient des objections.

[Traduction]

Mais certains conservateurs adversaires du bilinguisme nous ont avertis que la guerre des langues était loin d'être finie et qu'ils se battraient afin d'obtenir d'autres amendements qui modifieraient ce projet de loi controversé.

«La guerre n'est pas perdue tant que la dernière bataille n'est pas terminée»

... a déclaré un député conservateur de l'autre Chambre.

[Français]

Le gouvernement est resté ferme. Voici une autre citation: